LETTRE CIRCULAIRE No. 02/2005 5 janvier 2005

TSUNAMI EN ASIE

Monsieur le Directeur,

Le dramatique séisme et le tsunami qui en a résulté ont provoqué des dommages et des souffrances sans précédent au sein de plusieurs de nos Etats membres. La communauté mondiale apporte son aide pour tenter de répondre aux besoins immédiats des habitants de la région. Sous l'angle humanitaire, le Comité de direction, a adressé aux Etats membres de l'OHI, dans un e-mail daté du 28 décembre 2004, ses plus sincères condoléances pour les tragiques pertes de vies humaines et destructions de biens matériels. Sous l'angle professionnel, l'OHI doit à présent établir quelles mesures l'Organisation peut prendre eu égard aux problèmes susceptibles d'affecter la sécurité de la navigation dans la région.

La Commission hydrographique régionale de l'Océan Indien septentrional et la Commission hydrographique régionale de l'Asie orientale doivent se réunir en février 2005. Etant donné que ces Commissions régionales couvrent la zone affectée, ces réunions vont donner l'opportunité d'évaluer les mesures nécessaires et les moyens que les Etats membres de la région possèdent afin de répondre à ces besoins. Le Comité de direction demande aux présidents de ces Commissions régionales d'inclure, en tant que nouveau point de l'ordre du jour, les besoins naissants de la région engendrés par le séisme et le tsunami. Les résultats de ces discussions permettront de déterminer quelles mesures de suivi sont justifiées.

M. ARIYAWANSA, Directeur du Service hydrographique du Sri Lanka, a fait savoir au Comité de direction que, lors du tsunami, le SH avait perdu un bâtiment hydrographique doté d'un sonar multifaisceaux et qu'il lui restait à évaluer l'ampleur des besoins hydrographiques provoqués par le tsunami. De même, le BHI n'a eu connaissance que d'un seul message d'alerte (concernant les aides à la navigation et installations portuaires endommagées ainsi que d'éventuels échouements et obstructions dans les îles Andaman et Nicobar) émis à la suite du tsunami. Dans une certaine mesure, l'efficacité des opérations de secours reposera sur la fourniture, à la navigation internationale, d'un niveau d'informations nautiques appropriées.

Nous apprécions vivement votre attention sur cette question.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Copies : présidents des CHR